

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Commune de Peynier - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement - 2015/2019 - Tranche 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Peynier, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 1.837.511 €, sur une dépense subventionnable de 3.062.516 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2015/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Peynier la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications comme indiqués dans le rapport.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.875.096 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015 – 10127U au profit de la commune de Peynier en application de la délibération n°112 du 30 janvier 2015.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée